

il a fait mention dans ses observations rapportées à la page 3781 du hansard:

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'opposer à votre décision de faire retrancher du compte rendu les passages qui peuvent donner lieu à des objections...

Il parlait là, comme M. l'Orateur Black à la page 3831 du hansard, des expressions répréhensibles dont l'Orateur peut exiger la radiation parce qu'elles contreviennent aux dispositions de l'article 35 du Règlement. Il s'agit ici de quelque chose de tout à fait différent. Si les honorables députés sont le moins de l'avis qu'il s'agit ici de modifications d'importance tout à fait secondaire, et par conséquent simplement de la préparation d'un texte définitif, il n'est personne ici qui puisse prétendre un instant que, compte tenu des limites rigoureuses assignées à une révision de ce genre, l'Orateur, consulté par l'éditeur des *Débats*, doit rendre sa décision à la Chambre.

Si, comme en l'occurrence, il s'agit plus que de la simple préparation du texte permis, alors évidemment c'est une autre question. Aussi suis-je heureux de ce qu'on discute ainsi la question. Je répète que si j'ai fait quelque chose de répréhensible qui ne soit pas conforme aux désirs des honorables députés, je le regrette. Je le confesse. Je m'excuse et j'estime que la confession est bonne pour l'âme.

M. Coldwell: Mes collègues me signalent, monsieur l'Orateur, que, lorsque j'avais la parole, le ministre de l'Agriculture s'est levé pour offrir ses excuses à la Chambre. Je suis navré de ne pas m'en être aperçu, car je me serais assis pour lui permettre de faire cette excuse.

Le très hon. M. Gardiner: Telle n'était pas mon intention. Je me suis levé quand le chef de l'opposition parlait et j'ai déclaré que j'étais tout disposé à m'excuser, mais personne ne me laissait le faire.

M. Fulton: Le ministre a-t-il changé d'idée?

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Je soulève la question de privilège, à la suite du même incident mais sur un autre point que celui mis en discussion. Voici la question de privilège que je soulève. Une très grave accusation a été faite par le ministre contre les institutions de charité de Québec...

Une voix: Politique!

M. Balcer: Ce n'est pas une question de politique.

L'hon. M. Lesage: C'est une question de politique et non de privilège.

M. l'Orateur: Je me permets de signaler à l'honorable député que le point qu'il soulève en ce moment faisait partie des considérations que j'ai exposées en rendant ma décision. Je suis heureux qu'il ait soulevé le point, mais en ce moment je pense que nous ne devrions pas aller plus loin que la question de la modification apportée au hansard. La question à laquelle songe l'honorable député pourrait être soulevée lorsque la Chambre se formera en comité pour l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture. Voyez-vous, en ce moment nous ne savons pas ce qui s'est passé au comité des subsides. Rapport n'en a pas été fait. Tout ce que nous savons, c'est que le hansard a été modifié. C'est là le point qui doit être discuté en ce moment.

Si l'honorable député veut discuter plus à fond la question de la modification du hansard, je vais l'écouter.

M. Balcer: C'est tout simplement que lorsque le ministre de l'Agriculture a pris la parole cet après-midi à propos de cette question, il n'a pas donné de définition de la margarine. Il y a une grande différence selon qu'il voulait dire que la margarine employée dans les institutions de la province de Québec était fabriquée avec des huiles végétales ou selon qu'il voulait dire...

L'hon. M. Lesage: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Puis-je élucider un point? L'honorable député de Trois-Rivières signale maintenant que dans sa déclaration le ministre n'a pas traité la question aussi à fond qu'il aurait dû le faire. Comme l'honorable député de Trois-Rivières s'en souvient sans doute, à un moment donné de la déclaration du ministre, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a soulevé une objection en demandant que le ministre ne touche à aucune autre question que celle de la modification du hansard. Il ne pouvait pas en dire plus long à ce sujet qu'il n'est nécessaire dans une discussion sur la modification apportée au hansard, et c'est le point dont nous parlons en ce moment. La Chambre est-elle disposée à entendre le ministre parler de l'autre point, savoir qu'on aurait pu conclure que des institutions dans la province de Québec enfreignaient la loi?

M. Balcer: Monsieur l'Orateur, je pense vraiment que le ministre devrait élucider la situation, car il formule une accusation très grave quand il dit que certaines institutions transgressent la loi et se contentent de donner des chiffres. Je pense qu'il devrait élucider le point. Lorsqu'il parle de margarine, entend-il la margarine fabriquée avec des huiles végétales ou avec des huiles animales,